

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS D'OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE À UN PROJET DE CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL COMMUNE DE PIERREFITTE

Par arrêté préfectoral du 31 mars 2016, il sera procédé du lundi 9 mai 2016 au jeudi 9 juin 2016 inclus, soit pendant trente-deux jours consécutifs, sur le territoire de la commune de PIERREFITTE, à une enquête publique relative à une demande de permis de construire déposée par la SAS QUADRAN dans le cadre d'un projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol, à PIERREFITTE, aux lieux-dits « Les Tonnelles » et « Les Pendus ».

Durant toute cette période, le dossier d'enquête et un registre seront déposés en mairie de PIERREFITTE afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, en les consignant sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de PIERREFITTE, 1 rue de l'Église – 79 330 PIERREFITTE, siège de l'enquête ou par voie électronique, en mairie de PIERREFITTE, en indiquant précisément l'objet de l'enquête à savoir : « **parc photovoltaïque** », à l'adresse e-mail suivante : photovoltaique.pierrefitte.mairiedepierrefitte79@orange.fr, dont l'accès est réservé au commissaire enquêteur et le cas échéant, à son suppléant.

Mme Marie-Christine BERTINEAU, est désignée, par Mme le Président du Tribunal Administratif de POITIERS en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette consultation et M. André CLAVEAU, adjudant-chef de gendarmerie en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, en cas d'empêchement.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de PIERREFITTE :

- le **lundi 9 mai 2016, de 9 heures à 12 heures,**
- le **jeudi 19 mai 2016, de 13 heures à 16 heures,**
- le **samedi 28 mai 2016, de 9 heures à 12 heures,**
- le **jeudi 9 juin 2016, de 14 heures à 17 heures.**

Des informations peuvent également être demandées auprès de M. Jean-Emeric LEMASSON – SAS QUADRAN -Agence centre Ouest 341 rue des Sables de Sary -45 770 SARRAN (tel : 02-38-22-36-52).

À l'issue de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairie de PIERREFITTE ainsi qu'à la préfecture des Deux-Sèvres (Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales – Bureau de l'Environnement) où toute personne physique intéressée pourra en obtenir communication, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'arrêté préfectoral du 31 mars 2016 précité est consultable en mairie de PIERREFITTE.

Le résumé non technique de l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative environnementale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquetes-publiques-et-arretes-complementaires-hors-enquetes-publiques>.

Les décisions d'accorder ou de refuser les permis de construire seront prises au nom de l'État, par arrêté de M. le Préfet des Deux-Sèvres.